



# Peyrolles-info

## 85

### *Résultats des élections cantonales à Peyrolles*

#### *Premier tour (20 mars 2011)*

<i>Inscrits:</i>	<i>36</i>
<i>Votants:</i>	<i>19</i>
<i>Blancs et nuls</i>	<i>0</i>
<i>Régis Martin</i>	<i>13</i>
<i>Francis Maurin</i>	<i>5</i>
<i>Régis Bourelly</i>	<i>1</i>
<i>Claude Coulon</i>	<i>0</i>

#### *Second tour (27 mars 2011)*

<i>Inscrits:</i>	<i>36</i>
<i>Votants:</i>	<i>24</i>
<i>Blancs et nuls</i>	<i>1</i>
<i>Régis Martin</i>	<i>13</i>
<i>Francis Maurin</i>	<i>10</i>

**Sur le canton Francis Maurin est élu avec 441 voix (54,9%)**

# Conseil municipal du 27 mars 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,  
Pierre HÉNON, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN,  
Aurélié ROUX.

Absente: Dorotheé GIVONE.

Secrétaire de séance: Sophie MOREAU

Assistait à la séance: Lucie Thetiot, secrétaire de mairie remplaçante.

La séance est ouverte à 10h35

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2010.

Plusieurs opérations d'investissement, en particulier le chemin de la Salle et la mise aux normes du délaissé de la RD 907 devenu communal ont été engagées en 2010 mais vont être terminées et réglées en 2011 ce qui explique l'importance des reports.

Il peut être résumé à l'aide du tableau suivant :

C.A. de la commune 2010 (14)							
	RESULTAT DE L'EXERCICE			RESULTATS GLOBAUX			
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT 2010	REPORTS ANTERIEURS	SOUS TOTAL	RESTES A REALISER	RESULTATS PAR SECTION
<b>Fonctionnement</b>	101 278,89	73 319,59	<b>27 959,30</b>	30 271,57	<b>58 230,87</b>	0,00	<b>58 230,87</b>
<b>Investissement</b>	79 503,16	32 879,29	<b>46 623,87</b>	120 137,82	<b>166 761,69</b>	-105 970,00	<b>60 791,69</b>
<b>Total</b>	180 782,05	106 198,88	<b>74 583,17</b>	<b>Résultats globaux = Résultats 2010 + reports 2009 + reste à réaliser</b>			<b>119 022,56</b>

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2010.

## 2. COMPTE DE GESTION 2010

Les chiffres sont bien identiques au compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par le Conseil

## **Questions diverses**

- **Réforme de la fiscalité de l'urbanisme, Taxe d'aménagement :**

*La taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour voies et réseaux (PVR) se transforment en TA (Taxe d'Aménagement). Elle est applicable d'office en cas de PLU. Son assiette repose sur les mètres carrés neufs construits. Elle devra être appliquée dès 2012 et son taux voté en 2011.*

*Le conseil municipal débat autour des différents points d'application et de son mode de calcul . Le vote sera réalisé lors d'un conseil municipal ultérieur.*

- **Logiciel de comptabilité**

*Il est débattu de l'opportunité de changer le logiciel de comptabilité utilisé par la commune. Il semble qu'un logiciel plus clair soit disponible, il aiderait à s'y retrouver dans une réglementation de plus en plus complexe. Le Maire et le secrétariat vont étudier la question et l'inscrire au budget primitif.*

- **Chargée de mission Natura 2000 - Vallée du Gardon de Saint-Jean**

*Comme prévu Mathilde GUITTET, chargée de mission Natura 2000 a maintenant son bureau dans les locaux de la Mairie.*

La séance est levée à 12h15.

## Conseil municipal du 9 avril 2011

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,  
Françoise LETOWSKI, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON, Sophie MOREAU.

Pouvoir de Sophie MOREAU à Françoise LETOWSKI  
et de Pierre HÉNON à François ABBOU

Secrétaire de séance: Aurélie ROUX.

La séance est ouverte à 14h30

Le maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- vote des taxes locales 2011
- imputation en section d'investissement de dépenses de faible montant AEP
- création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe fonctionnaire
- avenant à la convention du pont du Tiorlet
- affectation du résultat 2010

Demande acceptée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

### 1. VOTE DES TAXES LOCALES 2011

Suite à la délibération du 25 février 2011 votant les taxes locales 2011, il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes communales.

Néanmoins à fiscalité constante par rapport à 2010, en tenant compte du « rebasage » lié à la réforme de la fiscalité directe locale, les 4 taxes communales 2011 sont les suivantes. En effet la part de taxe d'habitation perçue jusqu'à maintenant par le département est affectée aux communes et communauté de communes à compter de 2011:

	<b>bases d'imposition prévisionnelles 2011</b>	<b>taux de référence 2011</b>	<b>produit à taux constant</b>
Taxe d'habitation	39 800	15,26	6 073
Taxe foncière (bâti)	26 000	11,18	2 907
Taxe foncière (non bâti)	1 100	54,94	604
CFE, Cotisation foncière des entreprises (ex Taxe professionnelle)	2 100	19,32	406
			9 990

Le maire demande au conseil municipal de voter les 4 taxes locales de la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux des taxes comme proposé dans le tableau ci dessus pour un produit attendu de 9 990 € ( en fait nous sera versé par l'état environ 6 000€).

## **2. IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE DÉPENSES DE FAIBLE MONTANT AEP**

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'imputation en section d'investissement de toutes les dépenses de matériel relatives au réseau d'eau.

En effet leur prix unitaire est inférieur au minimum réglementaire (500 € TTC) mais leur durée de vie est suffisante pour que ces dépenses soient imputées en investissement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil

## **3. CRÉATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>e</sup> CLASSE (FONCTIONNAIRE)**

Vu la délibération des années 1970 créant le poste, mais n'étant plus énoncé de la bonne manière. Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe afin d'effectuer le ménage de la mairie, du Temple, de la cabine téléphonique, de l'abri bus, ainsi que tout autres travaux ménagers exceptionnels demandés par le maire.

Le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet à raison de 4 heures par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 .

Le maire propose également de se prononcer sur la possibilité, pour l'agent nommé dans cet emploi, de faire des heures complémentaires, jusqu'à 2h par mois en cas de surcroît de travail.

Adopté par le Conseil par 7 voix pour et une abstention

## **4. AVENANT À LA CONVENTION DU PONT DU TIORLET**

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération du 21 janvier 2011 au sujet de la convention d'entretien du pont du Tiorlet entre les communes de L'Estréchure et de Peyrolles.

Lors de la réunion avec le notaire en mairie de L'Estréchure le 7 avril 2011, nous avons constaté sur le cadastre de L'Estréchure que deux parcelles A 87 d'une contenance de 54 ca et A 108 d'une contenance de 92 ca (appartenant au même propriétaire que le pont du Tiorlet), constituant l'assiette de la voirie de chaque côté du pont devraient être acquises par la commune de L'Estréchure et classées dans la voirie communale pour la cohérence du projet (continuité de voirie communale). La commune de L'Estréchure demande que l'entretien de ces tronçons de voirie soit partagé entre les deux communes comme le pont.

D'où la rédaction d'un nouvel avenant à la convention.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité

- de prendre à sa charge l'entretien de la voirie, dans les mêmes conditions que le pont du Tiorlet soit :

4/5 pour la commune de Peyrolles

1/5 pour la commune de L'Estréchure

correspondant au prorata des habitations desservies,

- de payer intégralement les frais notariés d'acquisition de ces deux parcelles et d'enregistrement de l'avenant,

- d'autoriser le maire à signer tout acte y afférent.

## 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

Le maire rappelle au conseil que la section d'investissement n'est pas déficitaire à la clôture de l'exercice 2010; cependant il propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement en prévision des dépenses importantes prévues au budget communal.

Il rappelle le résultat de fonctionnement : + 58 231,26 €

Il propose d'affecter la somme de 34 000 € à la section investissement au compte 1068 (report au compte 002 en section de fonctionnement du reliquat, soit 24 231,36 €).

Adopté à l'unanimité par le Conseil

## 6. VOTE DU BUDGET 2011

Le maire présente en détail au conseil municipal son projet de budget 2011:

Le budget communal s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : dépenses = recettes = 102 467 €

En investissement : dépenses = recettes = 292 144 €

(dont 105 970 € de reste à réaliser de l'exercice précédent)

Outre le report de certaines opérations non entièrement réalisées en 2010, les nouvelles opérations retenues sont:

- mur et radier chemin du Mas (11 500 €)
- travaux sur la route communale du Serre de Clayrac (44 000 €)
- suite des aménagements liés à l'urbanisation du quartier de la Salle (60 000 €)
- assainissement de La Planque (28 000 €)

le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité

## Questions diverses

- *Autorisation des tournées d'épicerie : suite à la demande d'une autorisation de M Couche Didier, gérant de l'épicerie LES SAVEURS DE ST JEAN, pour organiser des tournées d'épicerie sur la commune, le maire reçoit l'accord pour autoriser cette tournée.*
- *Débroussaillage de la commune : le travail sera proposé à la SARL PetJé de Saint Jean du Gard.*
- *Lecture du courrier de M Lavigne, conseiller municipal de la commune de St André de Valborgne, au sujet du projet de la Communauté de communes de la Vallée Borgne.*

La séance est levée à 16h.